

Quinzième



Aujourd'hui vingt cinquième jour du mois de fructidor de l'an deuxième de la république une et indivisible à cinq heures du soir par devant moi Claude Edme Batois, membre du conseil général de la commune de Sceaux l'unité département de Paris, élu officier public de ladite commune par délibération du trente de cembre mil sept cent quatre vingt deux (Style esclav) par recevoir les actes destinés à constater la naissance, les mariages et les décès des citoyens, tant comparus en la maison commune Jean Thouret, citoyen, père de la décedée domiciliée en cette commune rue de Voltaire, âgé de trente six ans Alexis Nicolas Lafombe citoyen âgé de cinquante neuf ans et Jean Baptiste Le Roy charpentier âgé de cinquante quatre ans tous deux domiciliés en cette commune, le premier rue Voltaire et le second rue floreal, lesquels Jean Thouret Alexis Nicolas Lafombe et Jean Baptiste Le Roy ont déclaré que femme Marie Thouret fille de Jean Thouret et de Marie Marguerithe Dourettes est morte hier à onze heures du soir au domicile de son père rue de Voltaire âgée d'un mois et demi; d'après cette déclaration, je me suis rendu sur le champ transporté au lieu de ce domicile, je me suis assuré du décès de ladite leuelie Marie Thouret; et j'en ai dressé le présent acte que les citoyens Alexis Nicolas Lafombe et Jean Baptiste Le Roy ont signé avec moi, excepté Jean Thouret père de l'enfant qui a déclaré ne savoir signer.

Fait en la maison commune de Sceaux l'unité les jours mois et an ci dessus

J. B. Leroy P. Lafombe
 Off. public

Florian Aujourd'hui vingt septième jour du mois de fructidor de l'an deuxième de la république une et indivisible à six heures du soir par devant moi Claude Edme Batois membre du conseil général de la commune de Sceaux l'unité département de Paris, élu officier public de ladite commune par délibération du trente de cembre, mil sept cent quatre vingt deux (Style

esclave) pour recevoir les actes destinés à constater les naissances mariages et décès des citoyens sont comparés en la maison commune, François Germain Mercier, Citoyen âgé de trente six ans domicilié en cette commune rue de Brutus, Jean Louis Courtois, & Maçon, âgé de cinquante ans et Jean Jacques Moullé, & Marchand Tailleur, âgé de trente trois ans, tous deux domiciliés en cette commune le premier rue de Voltaire et le second rue de l'Unité; lesquels François Germain & Mercier, Jean Louis Courtois et Jean Jacques Moullé ont déclaré que Jean Pierre Clarice Florian homme de lettres est mort ce jourd'hui vingt septième jour du présent mois de fructidor en son domicile, heure de midi, âgé de trente neuf ans; d'après cette déclaration je me suis sur le champ transporté au lieu de ce domicile; je me suis assuré du décès de Jean Pierre Clarice Florian et j'en ai dressé le présent acte que François Germain & Mercier, Jean Louis Courtois et Jean Jacques Moullé ont signé avec moi.

fait en la maison commune de Neaux l'Unité le jour mois et an ci dessus.

François Germain Mercier J. Moullé Patte

J. L. Courtois

off. public

Aujourd'hui trentième jour du mois de fructidor, de l'an deuxième de la république une et indivisible à sept heures du matin, par devant moi Claude Lorne Patte membre du conseil général de la commune de Neaux l'Unité département de Paris, élu officier public de la dite commune par délibération du trente de ce même